



Deuxième révolution internet pour le Palais Bourbon

Alors que les questions au Gouvernement ont fêté cette année un quart de siècle de retransmission télévisée, l'Assemblée nationale tire tout le profit possible des potentialités offertes par les nouvelles technologies de l'information. Site internet entièrement rénové, création du bureau virtuel du député, entrée des logiciels libres : en 2006, le Palais Bourbon aura véritablement vécu sa « deuxième révolution internet ».

10 millions de visiteurs

découvrent le **NOUVEAU** site internet

Avec près de 10 millions de connexions par an, le site de l'Assemblée nationale compte parmi les plus visités de France. Sa présentation formelle accusait néanmoins un vieillissement sensible, notamment par rapport à ses homologues étrangers, renvoyant aux millions d'internautes une image quelque peu figée de l'Assemblée et de l'activité des députés. 2006 a donc vu une refonte complète de l'ergonomie de l'adresse assemblee-nationale.fr. Sur un fond graphique bleu, blanc, rouge, une animation visuelle illustrant les missions de l'Assemblée accueille désormais le visiteur,

surmontée d'un « déroulant » qui, à la manière d'un fil de dépêches, égrène les dernières informations sur les débats en cours. **À proximité un « fil RSS » rend possible un accès direct, en un seul clic, aux derniers documents, projets, propositions, rapports, avis, textes adoptés**, publiés par l'Assemblée. Un moteur de recherche plus performant permet enfin de retrouver aisément textes et amendements, triés par auteur et par article – et même par alinéa – et, lorsque le texte a déjà été discuté, de connaître le sort qui a été le sien. À noter : parallèlement à ces améliorations, le site est le premier bénéficiaire de la numéri-



sation croissante des travaux parlementaires. Ainsi, depuis cette année, le « compte rendu analytique » retraçant les travaux conduits dans

l'hémicycle est-il consultable sur le site assemblee-nationale.fr deux heures à peine après la fin de chaque séance.

Les logiciels libres

entrent au Palais Bourbon

Le Président et les Questeurs, qui avaient été saisis par plusieurs députés, ont décidé, sur la base d'une étude à laquelle avaient été associés les groupes politiques, de doter les députés de la prochaine législature d'ordinateurs entièrement équipés en « logiciels libres » : système d'exploitation Linux, suite

bureautique Open Office, navigateur Firefox, antivirus et client de messagerie « open source ». **En relevant ce défi, l'Assemblée nationale souhaite montrer l'exemple aux administrations publiques** et marque son souci de participer au développement d'une offre informatique concurrentielle et interopérable. Les

logiciels « libres » sont en effet ceux dont l'utilisation n'est pas encadrée par un contrat de licence au profit d'une entreprise ou d'un groupe déterminé. Mis au point et perfectionnés bénévolement par leurs propres utilisateurs, ils sont, contrairement aux logiciels « propriétaires », le plus souvent gratuits.



Demain un deuxième bureau « virtuel »

pour chaque député

Ce qu'il est désormais courant d'appeler « la deuxième révolution internet », qui multiplie les possibilités d'échanges et d'interactivité entre les acteurs de la toile, va très prochainement avoir des répercussions directes sur le travail parlementaire. L'année 2006 a vu en effet l'ouverture d'un chantier dénommé « bureau virtuel du député » dont **l'objectif est de doter à l'horizon 2008 chaque élu d'une plate-forme électronique** lui permettant de participer à distance, par exemple depuis sa circonscription, à la vie du Palais Bourbon. Doté, en l'état actuel du projet, de quatre applications, le futur « bureau virtuel » ouvrira, parmi d'autres, la possibilité de déposer des amendements ou des



questions « en ligne », ainsi que de consulter à distance la documentation législative et générale mise à la disposition des députés par la Bibliothèque de l'Assemblée. D'ores et

déjà, les procédures d'inscription des députés de la prochaine législature ont été entièrement numérisées et pourront être effectuées par les nouveaux élus par voie électronique à partir d'une plate-forme spécifique. Enfin, dernier volet de ce chantier, une étude a été lancée sur la possibilité de mettre en place une connexion sans fil dans l'hémicycle afin que chaque député puisse, de sa place, accéder à internet ou consulter sa messagerie avec son ordinateur personnel.

Questions au Gouvernement

25 ans de retransmission télévisée

Le mardi 31 octobre 2006, à l'ouverture de la séance, le Président de l'Assemblée a salué, au nom de ses collègues, tous les téléspectateurs qui, depuis 25 ans, regardent les « questions au Gouvernement ». Inaugurée le mercredi 12 juin 1974, retransmise à partir d'octobre 1981, cette séance a toujours connu un vif succès. La présence du Gouvernement comme de très nombreux députés, la brièveté et la spontanéité des questions donnent l'occasion à la majorité comme à l'opposition, de disposer chaque semaine d'une tribune bien plus vaste que celle de l'Assemblée, si l'on songe au million de téléspectateurs qui, en moyenne, regardent

chaque séance. Fait remarquable : retouches après retouches, **ces séances ont connu de multiples adaptations au fil du temps, pour garder tout leur rythme et leur intérêt**. C'est à partir du consensus entre les différents groupes politiques et le gouvernement que se sont dégagées les règles actuelles : répartition du temps de parole au prorata des effectifs respectifs des groupes - tout en ménageant la possibilité pour tous les groupes de poser au moins une question par séance -, alternance dans l'appel des questions, limitation du temps parole pour les députés et les ministres trop bavards - 5 minutes pour chaque question, réponse comprise.



Les Présidents de l'Assemblée depuis 1974 ont, chacun, su proposer les adaptations nécessaires en s'appuyant sur le consensus souhaitable entre les groupes et le Gouvernement.

Ils ont aussi contribué, en se fixant comme règle de présider eux-mêmes ces séances, à faire de ces retransmissions télévisées un temps fort de notre débat public.